

LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°	Objet	Vote
01	Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales	Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du conseil municipal de la séance du 9 juin 2023 a été affichée à la porte de la mairie, et publiée sur le site de la commune le 12 JUIN 2023 pour une durée minimum de deux mois.

Le Maire,
Frédéric BELMONTE

